



Le Petit Messinois

Numéro 108—Janvier 2018

Mairie : 51 Rue du Bois de Grève – 54850 MESSEIN

Tél. : 03.83.47.22.21

Directeur de publication : Daniel LAGRANGE

Rédacteur : Olivier MEUNIER-CONROUX

Site : www.messein.fr - Email : mairie@messein.fr

BONNE ANNÉE 2018



En ce début d'année 2018, au nom de l'ensemble de l'équipe municipale, je vous présente mes meilleurs vœux de bonheur et de santé.

2017, comme toutes les années, nous a apporté son lot de bonnes et de mauvaises nouvelles. À Messein, nous avons enregistré 11 décès, 21 naissances mais surtout 72 nouveaux habitants. Certes, cette augmentation de population ne sera pas immédiatement prise en compte par l'INSÉE, mais cela signifie que le cap des 2000 habitants sera franchi dès cette année.

En 2017, pour la première fois depuis 2008, je n'ai pas été convoqué à la préfecture pour analyser notre endettement. Grâce à une gestion toujours aussi rigoureuse, notre situation financière s'améliore bien que les prélèvements annuels se montent tout de même à environ 250 000 €.

J'espère donc que 2018 sera une année plus favorable avec enfin la possibilité d'entreprendre et de concrétiser les projets utiles pour une commune de notre taille afin d'apporter les changements nécessaires et améliorer le bien-être de chacun.

Bonne et heureuse année.

D. Lagrange

SOMMAIRE

EN DIRECT DE LA MAIRIE

Page 2
Don de livres
Du côté de l'école
CCMM
Collecte des bacs

Page 3
Rénovation énergétique

Page 4
Atelier équilibre
ASSOCIATION
Messein en fête
FRANCAS

Don de livres



La bibliothèque qui a définitivement fermé ses portes l'an dernier, regorge de livres de tous genres.

En effet, après que la CCMM, les enseignantes de l'école communale et les associations locales aient récupéré les livres qui les intéressaient, il reste encore beaucoup de livres.

Avant que les derniers livres ne soient emportés par une entreprise éco-citoyenne afin de leur trouver une seconde vie, nous proposons aux habitants de Messein de choisir gratuitement ceux qui les intéressent avec les modalités suivantes :

- les samedis 3 et 10 février,
- de 10 h 00 à 12 h 00,
- 5 livres maximum par habitant.

La bibliothèque est accessible par des escaliers de la rue de la Gare ou de la rue du Château.

Du côté de l'école

COLLECTE POUR LES RESTOS DU COEUR

Le groupe scolaire Jean Rostand organisera du 12 au 16 Février une collecte de denrées non périssables à l'école.



Collecte des bacs à ordures ménagères

Extrait du règlement de collecte de la CCMM

Les bacs doivent être présentés à la collecte au plus tôt la veille du jour de ramassage après 20 heures. Ils doivent être placés de telle manière que les agents de collecte puissent s'en saisir facilement, sans avoir à pénétrer dans une propriété privée. Les bacs seront remis à leur place initiale, une fois collectés par les agents. Les bacs ne doivent pas constituer d'obstacles à la circulation automobile, ni nuire à la sécurité des utilisateurs des voiries.

Les bacs doivent être remisés à l'intérieur des propriétés privées le plus rapidement possible après la collecte.

Ils ne peuvent en aucun cas rester à demeure sur le domaine public.

Les bacs noirs ou sacs noirs sont collectés le jeudi matin chaque semaine.

Les sacs jaunes sont collectés les semaines impaires le vendredi matin.

Pour 2018 il s'agira des 05 et 19 janvier, 02 et 16 février, 02, 16 et 30 mars, 13 et 27 avril, 11 et 25 mai, 08 et 22 juin, 06 et 20 juillet, 03, 17 et 31 août, 14 et 28 septembre, 12 et 26 octobre, 09 et 23 novembre, 07 et 21 décembre.

Depuis le label Territoire à énergie positive obtenu avec le Pays Terres de Lorraine, les 4 communautés de communes Moselle et Madon, Terres Toulaises, Pays de Colombey et du Sud Tulois et Pays du Saintois disposent d'un appui financier de conseils renforcés pour les travaux de rénovation énergétique.

Les aides financières

En complément des aides mobilisées par chaque intercommunalité, l'appui du pays Terres de Lorraine a permis de valoriser des fonds CEE TEPCV pour soutenir les projets des propriétaires privés visant à une rénovation BBC globale ou par étape, de préférence avec des matériaux isolants biosourcés, avec un montant de 2000 €/ dossier.

A noter que les critères permettent à tout habitant, **sans conditions de ressources**, d'y accéder, à condition de **ne pas avoir valorisé les CEE par d'autres moyens** et si les **travaux sont réalisés et facturés avant le fin de l'année 2018**. Cette aide peut souvent se cumuler avec l'aide rénovation thermique décrite ci-dessous.

Votre communauté de communes dispose également d'autres aides:

Opération d'amélioration de l'habitat (rénovation énergétique, adaptation senior et au handicap, lutte contre les logements dégradés ou indignes...) selon conditions de ressources.

Aide rénovation thermique accessible à tous avec gain énergétique à atteindre variable selon les ressources.

L'accompagnement technique et les conseils

Le service **Renov'Énergie** vise à massifier et simplifier les travaux de qualité pour une rénovation énergétique performante (rénovation BBC globale ou BBC compatible)

Renov'Énergie accompagne les habitants **gratuitement** tout au long du projet et propose un **suivi personnalisé** par un **technicien qualifié**. Ce dernier est mis à votre disposition pour aider à **définir un projet adéquat à votre habitation**, déchiffrer les **devis**, choisir les **matériaux** adaptés à votre bâti et orienter vers des **entreprises qualifiées**. Il effectue une visite à domicile, réalise un **bilan thermique** et vous aide à prioriser vos travaux.

Cet accompagnement vous permettra de penser votre projet de **manière globale** sur les questions techniques, financières et juridiques et de réaliser une rénovation réussie et de qualité.

Ce service d'une qualité renforcée sur les projets d'amélioration énergétique d'envergure s'articule et vient compléter l'accompagnement apporté par les services habitat des intercommunalités et l'information des Espaces Info Energie.

Les étapes de chaque dossier



Visite à domicile par un technicien qualifié qui réalise gratuitement un bilan du logement



Conseils techniques pour l'élaboration du projet



Analyse des devis des entreprises et aide à la décision



Appui administratif dans la recherche de financements et dans le montage des dossiers

Les conseils pour s'engager dans les travaux en toute sécurité

Toutes les conditions étant réunies pour s'engager dès maintenant dans des travaux, il convient de donner les premiers conseils :

Réaliser plusieurs devis

Ne signer aucun devis avant l'échange avec un technicien

Attendre l'autorisation des financeurs avant de commencer les travaux

Les contacts à votre disposition pour vous aider sur vos projets :

Sophia AOUINE, technicienne habitat CCMM : saouine@cc-mosellemadon.fr / tél : 03 83 26 45 00

Aurélien RETOURNAT WITZ, technicienne renov'énergie : areturnat-witz-tdlu@cc-mosellemadon.fr / tél : 07 50 12 59 00

Eric DROUILLY et Charlie KERIEL de l'EIE : mail : ouest54@eie-lorraine.fr / tél : 03 83 64 98 04

+ infos sur : www.cc-mosellemadon.fr rubrique cadre de vie / habitat

ATTENTION / VIGILANCE :

Au moment de cette communication, il est constaté une pratique de démarchage intense d'entreprises, souvent pour les combles à 1€. Or les conditions légales seraient trop peu respectées : aucun délai de rétractation, devis mal renseigné et surtout mauvaise pose des isolants générant des risques (incendie, électriques, ponts thermiques, ...) et la perte de toute autre aide.

Avant tout engagement, appeler l'un des 3 services contacts neutres et gratuits listés ci-contre.

CCMM

Les ateliers équilibre

Prévenir les chutes pour préserver son autonomie et gagner en qualité de vie.

La communauté de communes, en partenariat avec le CCAS, le Comité départemental EPGV (éducation physique et gymnastique volontaire) et la CARSAT, organise depuis 2012 des ateliers équilibre.

A travers des exercices de souplesse et de renforcements musculaires, mais aussi une sensibilisation à la prise en compte de l'environnement, l'atelier contribue à préserver l'autonomie des seniors en prévenant les chutes et en maintenant leurs capacités à exécuter les gestes de la vie quotidienne tout en leur redonnant confiance.

L'atelier s'adresse aux personnes âgées de 60 ans et plus.

Limité à 15 personnes, il est encadré par un animateur sportif de la CCMM, formé et diplômé pour l'encadrement de ces ateliers.

Il se déroule sur 12 séances, à raison d'une séance par semaine. Deux tests permettent d'évaluer les capacités physiques des participants (1^{ère} séance) et les effets des activités sur l'équilibre (12^{ème} séance). Des exercices variés et adaptés aux possibilités physiques de chacun sont proposés au cours des dix autres séances.

Informations et inscriptions

Rachida KAMAL
Communauté de communes Moselle et Madon
145 rue du Breuil – 54 230 Neuves-Maisons
Tél : 03 54 95 65 95

Ou dossier à retirer en mairie



ASSOCIATIONS

MESSEIN EN FÊTE

L'Assemblée Générale de Messein en fête aura lieu
le jeudi 25 janvier à 20 h à la salle du Plan d'eau.
Cette AG est ouverte à tous et tout nouveau bénévole sera le bienvenu.



FRANCAS - FJEP de MESSEIN

FRANCAS—FJEP

Vacances d'hiver 2018

Le centre de loisirs des FRANCAS-FJEP de MESSEIN sera ouvert du
lundi 26 février au vendredi 9 mars inclus
au Foyer Mille-Club

Les enfants de 3 à 12 ans sont accueillis dès 7h30 et jusqu'à 18h00.

Renseignements au : 06.67.80.50.54.

Les dossiers d'inscription sont disponibles au service d'accueil de la Mairie aux heures d'ouverture,
ainsi qu'au Centre de Loisirs.

Rappel : pendant la période scolaire les enfants sont accueillis aux mêmes horaires le mercredi